

/DE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-233 du 17 Octobre 1991

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1990-1991 du Centre d'Action pour le Développement Rural du ZOU (CARDER -ZOU).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988, portant Création, Organisation et Fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Loi N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 25 Juillet 1991, portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 portant Composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N°84-478 du 17 Décembre 1984, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU l'Arrêté N°236/MDRAC/DGM/DAFA/SAA du 18 Août 1989, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Septembre 1991

§ E C R E T E :

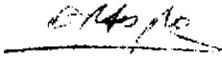
Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1990-1991 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du ZOU (CARDER-ZOU), tel qu'il est annexé au présent Décret.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1991

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

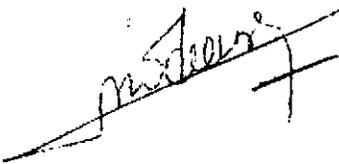
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Générale à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

Ministre de l'Industrie, et des
Petites et Moyennes Entreprises,


Florentin MITO-BABA
Ministre intérimaire

Ministre du Développement Rural,


Mama ADAMOU-N'DIAYE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 MESGPR 2 CS 1 SGG 4 MDR MIPME 4
AUTRES MINISTRES 18 CARDER ZOU 2 DPE DLC INSAE 3 DB DCF DSDV
DI 5 ICE 2 DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 ONEPI 1 BN DAN 2 JORB 1.-